



## QUELS DROITS ?

L'action « Le village des droits de l'enfant » propose de travailler sur quelques articles de la C.I.D.E. qui en comprend 54.

- Droit à un nom, droit à une famille
- Droit à la santé et à l'alimentation
- Droit à l'éducation
- Droit au respect sans distinction de race, de couleur, de religion...
- Protection contre les mauvais traitements et les violences
- Protection contre le travail forcé
- Droit à la liberté d'expression et d'association
- Protection des handicapés... ou tout autre droit qui que les élèves jugeront prioritaire.

## POURQUOI ?

Des millions d'enfants à travers le monde sont maltraités, mal nourris, laissés sans soin, obligés de travailler, séparés de leurs parents....

Afin de les protéger, une loi internationale, la C.I.D.E. (Convention internationale des droits de l'enfant) a été signée en novembre 1989. Elle regroupe un ensemble de principes et d'obligations reconnus de façon universelle. Elle affirme qu'une société ne peut pas envisager de vivre en paix et dans la justice, si les droits de l'enfant ne sont pas respectés.

L'enfant n'est plus seulement un être à protéger mais aussi un sujet de droits: il devient un être humain à part entière, avec des droits et des responsabilités adaptés à son âge et à son développement. Pour la plupart de nos élèves, parler des droits de l'enfant, c'est évoquer les pays du Tiers Monde, les pays en guerre... Et pourtant, la France, 2ème pays européen à avoir ratifié la convention (6 septembre 1990) n'est pas à l'abri de tous les maux qui peuvent toucher les enfants : mineurs en danger, conditions de vie précaires, voire de pauvreté, d'un à deux millions d'enfants, recours excessif aux mesures privatives de liberté, insuffisante information sur la Convention relative aux droits de l'enfant....

Ici comme ailleurs, les choses avancent, mais il reste beaucoup à faire !

## L'OCCE ?

L'OCCE vous accompagne dans ce projet :

- En vous fournissant une documentation relative à la C.I.D.E. ;
- En vous mettant en lien avec les autres classes participantes ;
- En vous aidant par la venue et les conseils des animateurs OCCE dans votre école ;
- En organisant l'intendance de la rencontre ;
- En participant aux frais de transport pour vous rendre à cette rencontre (en partie ou en totalité en fonction du nombre de classes participantes)
- En restant à votre disposition pour toute demande non prévue ci-dessus !

## LE PROJET ?

Chaque classe participante choisit un droit, le travaille, l'illustre et prépare une animation pour d'autres classes pour leur faire découvrir ce droit..

Le travail, c'est la découverte de ce droit, des articles de la C.I.D.E. qui en parlent, de son respect dans le monde, notamment en France, autour de nous, de ce qu'il faudrait faire pour qu'il soit étendu à tous...

L'illustration, c'est la décoration le jour de la rencontre d'un lieu symbolique de ce droit, dans un village, autour d'une place (un dispensaire pour le droit à la santé, une mairie pour le droit à un nom...).

L'animation, c'est une activité imaginée et animée, le jour de la rencontre, par la classe, pour d'autres élèves qui seront acteurs et non spectateurs. C'est une rencontre entre classes où chacun sera, à tour de rôle, animateur et acteur, où chacun pourra s'exprimer et partager autour des droits fondamentaux de la CIDE.



Inscription avant le 31/10/2019

Publics concernés : classes maternelles, élémentaires et collèves